

Appel à projets de recherche 2010

Madame, Monsieur,

Pascal GUERNIER
DERI/BRI

01.40.15.74.39

pascal.guernier@culture.gouv.fr

Dans le cadre de son programme de recherche 2010, la Délégation aux arts plastiques lance un appel à projets de recherche.

L'objectif de cet appel à projets est de :

- contribuer à l'apport de connaissances dans le domaine de l'art contemporain, la création et son environnement ;
- explorer des formes et méthodes de recherche fondées sur la production d'œuvres et la pratique plastique ;
- favoriser la constitution d'équipes de recherche en art contemporain et, notamment, d'équipes associant les écoles supérieures d'art à d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- fournir des éléments de réflexion et d'orientation pour la politique conduite par la Délégation aux arts plastiques.

Trois thématiques sont ouvertes à l'ensemble de la communauté scientifique :

- la thématique dite « libre ». Elle a pour objectif principal de contribuer à la structuration de la recherche dans les écoles d'art.
- « Commande et création / les appels d'offres comme levier de la création. »

- « Pratiques ou usages des objets : un dilemme de la création industrielle. »

Vous pourrez trouver, en annexe à la présente lettre, les informations relatives à la constitution du dossier de candidature à adresser à la Délégation aux arts plastiques au plus tard le 1er mars prochain.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Olivier KAEPPÉLIN
Délégué aux arts plastiques

P.J. Le texte de l'appel à projets.
Les éléments constitutifs du dossier de réponse.

Appel à projets de recherche

Objectifs :

- contribuer à l'apport de connaissances dans le domaine de l'art contemporain, la création et son environnement ;
- explorer des formes et méthodes de recherche fondées sur la production d'œuvres et la pratique plastique ;
- favoriser la constitution d'équipes de recherche en art contemporain et, notamment, d'équipes associant les écoles supérieures d'art à d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- fournir des éléments de réflexion et d'orientation pour la politique conduite par la Délégation aux arts plastiques.

Trois thématiques sont ouvertes. Les projets proposés pourront recouper plusieurs thématiques.

Thématique n°1

L'harmonisation européenne des diplômes, l'adossement de l'enseignement supérieur à la recherche, dans le cadre d'une évolution de la place de la recherche et de la connaissance dans une société globalisée, appellent à préciser ou affirmer les caractéristiques inhérentes à la recherche en art.

Cette thématique dite " libre ", est ouverte aux équipes de recherche dans lesquelles sont impliquées des écoles supérieures d'art. Les projets soumis au conseil scientifique pourront concerner tout sujet intéressant la recherche artistique, ses pratiques, ses processus, de la production à la diffusion.

Il sera porté une attention particulière aux propositions faisant émerger des formes de recherche fondées sur la pratique plastique, ainsi que sur l'analyse de ses rapports singuliers avec la théorie.

Les équipes de recherche pourront réunir des enseignants des écoles supérieures d'art et des partenaires extérieurs (universités, laboratoires, écoles d'architecture et autres établissements d'enseignement supérieur artistique) et concerner des chercheurs venus de différents domaines.

Cette thématique vise à structurer la recherche dans les écoles d'art. Les projets devront obligatoirement être présentés sous couvert du directeur de l'établissement et faire l'objet d'une information en CRPVE pour les écoles nationales et en conseil pédagogique pour les écoles territoriales.

Ces recherches prendront en considération l'articulation transmission, création et recherche.

Thématique n°2

Commande et création / les appels d'offres comme levier de la création.

(Texte de Guy Tortosa et contribution de Véronique Evanno)

Les artistes ont la possibilité d'exercer leur pratique en répondant à diverses commandes.

Portant principalement sur la réalisation d'œuvres d'art dit « public » dans des espaces qualifiés également ainsi, ces commandes reposent sur des procédures mises en place, gérées et coordonnées par des opérateurs publics au premier rang desquels la Délégation aux arts plastiques du Ministère de la culture et de la communication à travers la médiation de ses services centraux (inspection et administration), des services des arts plastiques des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et, pour les commandes dites « nationales », du Centre national des arts plastiques (CNAP), en association avec d'autres ministères, des collectivités (communes, communautés d'agglomération, conseils généraux, conseils régionaux, etc.) et divers autres organismes tels que la Fondation de France et son programme des « nouveaux commanditaires » et, de plus en plus souvent, des institutions à vocation culturelle (établissements publics nationaux, maisons des jeunes et de la culture, scènes nationales, centres d'art contemporain, FRAC, musées, etc.). Ces procédures sont principalement la commande publique et le 1%.

Longtemps assimilé au domaine de l'art dit « décoratif », principalement monumental, et exclusivement lié à des constructions de bâtiments publics, le 1% a vu au cours des dernières années son champ d'action élargi aux domaines du design, des jardins et du graphisme, et périmètre des œuvres réalisées dans le cadre de cette procédure a été de même sensiblement étendu avec en particulier la possibilité d'intervenir au-delà des abords immédiats des édifices concernés et de mutualiser les budgets d'opérations voisines en vue de la réalisation d'œuvres de plus grande ampleur.

S'agissant des modalités de passation des commandes artistiques, au titre du 1%, elles ont connu des évolutions importantes depuis la création de cette procédure. A l'origine, la définition du programme et le choix des artistes susceptibles d'apporter une réponse reposait sur le maître d'œuvre de la construction publique donnant lieu à la commande. Progressivement, le rôle central de l'architecte s'est atténué pour prendre en compte, à travers la mise en place de comités de pilotage, devenus par la suite comités artistiques, les attentes et avis d'autres acteurs : le maître d'ouvrage, les utilisateurs, les élus, des personnalités qualifiées extérieures.

Les instances de validation des propositions ont, dans la même période, évolué. En fonction de la « spécialité » de la construction ou de seuils financiers, ont succédé à la commission nationale originellement compétente pour l'ensemble des projets, des commissions spécialisées et/ou déconcentrées.

En 2005, le texte réglementaire (décret) encadrant le 1% a parachevé ce mouvement dans le double souci d'accorder une plus grande responsabilité au maître d'ouvrage dans la définition et le choix de l'œuvre et d'inscrire ces commandes en conformité avec les trois principes fondamentaux des marchés publics : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures.

Depuis cette réforme, l'appel public à candidatures est devenu le mode privilégié d'information et de consultation des artistes.

La commande publique de la Délégation aux arts plastiques a également vu son champ d'action et d'expression diversifié et étendu. A la faveur de cette procédure, des catégories artistiques et des espaces nouveaux ont été au cœur de nombre de réalisations des vingt dernières années. Des sculptures, mais aussi des photographies, des peintures et d'autres types d'œuvres monumentales, commémoratives ou décoratives ont vu en effet régulièrement le jour dans le cadre de projets d'aménagements urbains tels que la construction de lignes de tramway (Strasbourg, Orléans, Rouen, Nice, Mulhouse, Montpellier, etc.) comme dans le cadre d'opérations de restauration et de mise en valeur de monuments historiques (ainsi de la création de vitraux et de mobilier liturgique dans les chapelles, églises ou cathédrales de Conques, Paris, Maguelone, Bourbourg, Saint-Gildas-des-Bois, etc.). Les commémorations de personnalités, de causes ou d'événements nationaux ont évolué de même comme on a pu le voir avec les œuvres réalisées dans le cadre des hommages rendus à JF Champollion (Joseph Kosuth à Figeac) ou François Arago (Jan Dibbets à Paris), ou encore pour commémorer les victimes du SIDA et témoigner en faveur de la lutte contre la maladie (Fabrice Hyber dans le Parc de La Villette). Des artistes plasticiens et parfois aussi des architectes ou des jardiniers-paysagistes ont également conçu et aménagé dans le cadre de la commande publique des places, des rues, des parvis et des jardins publics (Daniel Buren au Palais Royal, Jacques Hondelatte à Niort, Gilles Clément à Saint-Denis de la Réunion, Marie-Ange Guilleminot à Magny-les-Hameaux, Didier Courbot à Annecy, Carmen Perrin à Grenay, etc.), ont réalisé des mises en lumière (Ange Leccia à Nantes, Claude Lévêque à Uckange, Nathalie Junod-Ponsart à Paris) et ont été à l'origine d'architectures parfois habitables ou simplement visitables (Jean Dubuffet à Issy-les-Moulineaux, Jean Tinguely à Milly-la-Forêt, James Turrell à Poitiers, Jean-Luc Vilmouth à Châtellerauld, Hans-Walter Müller à Vassivière, Jean-Marc Bustamante à Orléans, Tadashi Kawamata à Lavau-sur-Loire, Tatsu Nishi à Cordemais, Didier Fiuza-Faustino à Saint-Symphorien, Ilya et Emilia Kabakov à Bordeaux, Matali Crasset au Vent des Forêts, etc.) et d'autres œuvres encore caractérisées bien souvent par leur échelle importante ainsi que par l'organisation généralement complexe de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage attachées à leur réalisation.

Pour l'ensemble de ces réalisations le plus souvent pérennes mais parfois éphémères (celles-ci ont pu voir le jour au cours des dernières années dans le cadre de manifestations de type Biennales), les artistes ont eu en général la possibilité de répondre à des appels d'offres ou à des consultations directes (marchés de gré à gré avec commandes d'études préalables, etc.) organisées par les divers opérateurs concernés que sont l'Etat, les collectivités, les fondations, etc. Le plus souvent, des commissions nationales, régionales ou locales, des comités de pilotage, voire même des commissaires (pour les manifestations de type Biennales) procèdent à la présélection et au choix des futurs auteurs des commandes. En général, les artistes répondent à un cahier des charges rédigé en amont par un commanditaire qui est le plus souvent le maître d'ouvrage et le futur propriétaire de l'œuvre. Bien que la demande évolue peu à peu dans ce sens, il est plus rare que les artistes aient tout d'abord un projet, qu'ils recherchent un maître d'ouvrage et, après avoir trouvé ce dernier, qu'ils obtiennent les conditions nécessaires à la réalisation de leur œuvre (lieu d'implantation, budgets, etc.).

Il s'agirait ici à la lumière des projets les plus divers, réalisés ou non par des artistes plasticiens au cours des vingt à vingt-cinq dernières années, et considérant l'évolution des modes de pensée, des comportements et des pratiques chez les principaux acteurs du processus de la commande publique et du 1%, de s'intéresser aux conditions, contraintes, propositions, énoncées dans ces appels et programmes associés et d'interroger leur réception par les artistes et leur influence sur les œuvres conçues.

Thématique n°3

Pratiques ou usages des objets: un dilemme de la création industrielle (Proposition de Claude Eveno)

Une cruche, un verre d'eau, trois oignons, posés sur une table en bois et cadrés en gros plan. C'est un tableau de Chardin qui exalte des choses modestes grâce à une lumière qui semble les transfigurer mais ne fait en réalité que les présenter, les exposer dans la profondeur qu'elles possèdent. Des choses et non des objets, dans un monde où ce que l'on fabrique, pour la vie ordinaire et les besoins les plus simples, rejoint les dons de la nature dans une essence commune. La main de l'homme, celle du potier, du souffleur de verre et du jardinier, a su façonner, amener à la présence ce qu'il fallait pour donner forme et des formes à l'*habiter*. Une pratique, celle de l'artisan, s'est inscrite avec justesse dans l'ensemble des pratiques d'un temps, pour y répondre et les permettre à la fois. Nul dessin cependant, nulle conception assistée par le crayon ou l'ordinateur, développée dans la durée d'un processus qui fait passer de l'abstraction à la figure en terminant par la réalisation sans autant d'évidence et de certitude. Et l'on peut trouver là matière à mélancolie, à la manière de Ruskin et tant d'autres, en éprouvant la nostalgie d'un ajustement perdu des contours et des êtres, des choses et des jours. Mais on peut également saisir ce paysage enfui comme question, question contemporaine, la plus contemporaine peut-être.

Dans l'un des numéros de la revue *Azimuts*, le philosophe Bernard Stiegler oppose ainsi pratiques et usages : « L'objet, qui posait des questions de *pratiques*, devient de plus en plus un objet qui pose des questions d'*usage*. On ne va plus parler de pratiques des objets, c'est-à-dire de savoir-faire instrumentaux, mais d'usage des objets et d'utilisateurs ou d'usagers, en particulier pour les appareils et pour les services. Or, un objet que l'on pratique *ouvre* un champ de savoir-faire par lequel le praticien est lui-même transformé : ses savoir-faire, eux-mêmes ouverts de manière indéterminée et singulière, explorent des possibles (...) De nos jours, l'industrie produit de plus en plus d'appareils qui appelleraient des pratiques : ce ne sont pas seulement des outils ou des objets, ce sont presque des instruments, dont on réduit pourtant, et bien à tort, la socialisation à des usages. C'est particulièrement vrai pour ce que j'appelle les technologies spirituelles, qui rassemblent technologies cognitives et technologies culturelles. »

À ce constat, il semble que l'on puisse répondre par une intuition : ne sommes-nous pas parvenus à un stade de la société industrielle qui verrait croître le dégoût de l'objet, de son obsolescence programmée, de sa gadgetisation toujours plus grande et des discours publicitaires de plus en plus pauvres, en même temps que la capacité de s'emparer des technologies nouvelles, parfois de manière imprévue, voire illicite, pour faire société en des termes neufs, pour inventer de nouvelles formes de l'*assemblément* ? On pense immédiatement à l'univers pluriel de l'ordinateur, à tout ce qui non seulement communique par lui mais également engage dans des pratiques instrumentales où « l'utilisateur » devient amateur et rejoint, à un degré de maîtrise évidemment moindre, le créateur. Une certaine réinvention du monde serait ainsi en route, par addition de pratiques partagées à tous les échelons de compétence et même par addition d'instruments puisque ces pratiques débouchent continûment sur des interfaces qui sont autant d'outils inédits de la fabrication d'un sens commun et de la composition d'un être-ensemble. Si bien que l'on se prend à rêver d'un grand mouvement de balancier historique dont Ruskin n'avait pas soupçonné la possibilité : un retour à l'horizon des objets produits dans un ajustement du signe et de la

forme, de la pratique et de l'instrument, mais *avec* les moyens de l'industrie et sans le cortège des concepts — du standard à la cible — qui l'ont peu à peu réduite au triste destin d'esclave de la marchandise.

Intuition, espoir fou, utopie dernier cri ? C'est ce qui devrait être démêlé par les moyens de la recherche, en explorant les productions industrielles les plus actuelles, dans leur présent et leur devenir, au-delà des évidences du monde ouvert par les technologies nouvelles.

Appel à projets de recherche 2010 de la Délégation aux arts plastiques

ELEMENTS A FOURNIR

1 - Calendrier et liens pour les informations :

Vous trouverez ci-après la liste des éléments à fournir avec les dossiers de candidature qui devront impérativement être retournés, dûment complétés, en vingt exemplaires papiers et en version électronique, au plus tard le lundi 1^{er} mars 2010, à l'adresse suivante :

Délégation aux arts plastiques
Département des enseignements, de la recherche et de l'innovation
Bureau de la recherche et de l'innovation
62 rue Beaubourg - 75003 PARIS
tél. 01.40.15.74.39
et
Mél. : pascal.guernier@culture.gouv.fr

Les projets seront examinés fin mars 2010 par le conseil scientifique. Toutes les équipes ayant présenté des projets seront informées des résultats de l'appel à projets. Les projets retenus pourront être engagés pour le deuxième trimestre 2010.

Cet appel à projets est présenté et pourra être téléchargé à partir du site du ministère de la culture et de la communication aux adresses suivantes :

- dans les pages de la Délégation aux arts plastiques: (rubrique recherche) :
<http://www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/index-dap07.html>
- dans la rubrique “ recherche, études statistiques ”, sous rubrique “ Appels d’offres ” :
<http://www.culture.gouv.fr/culture/doc/index.html>

Vous pouvez également adresser un mél à Monsieur Pascal Guernier pour obtenir l'appel en version électronique : pascal.guernier@culture.gouv.fr

2 - Renseignements sur le projet de recherche

Le projet de recherche présenté devra préciser :

L'objet de la recherche

La délimitation précise de l'objet de la recherche (que celle-ci soit ou non à l'intérieur d'un programme)

La problématique

Le positionnement de la recherche par rapport aux recherches existantes sur le sujet accompagné d'une bibliographie

La méthodologie

Le développement de la méthodologie

L'équipe du projet

L'identification de l'équipe scientifique

La qualité du responsable scientifique (son CV)

La qualité de la composition de l'équipe (les CV et les statuts des membres - chercheurs, enseignants, étudiants de doctorat, personnels techniques)

Les antécédents des membres de l'équipe dans le domaine proposé (travaux de recherche, expérimentations, enseignements)

Le budget

La composition du budget (rémunérations, frais d'enquête, déplacements....)

Les co-financements et la participation des co-financeurs

La participation demandée à la délégation aux arts plastiques

Le budget sera présenté en H.T. ou en T.T.C. selon que l'organisme est assujéti ou non à la T.V.A.

Les moyens techniques affectés au projet

Les matériels et équipements affectés à l'équipe de recherche ou à acquérir

La valorisation des résultats

Les applications potentielles des résultats de la recherche

Ces éléments seront repris dans la fiche synthétique.

3 - Renseignements administratifs

Organisme demandeur

Nom

Coordonnées postales, téléphoniques, électroniques

Forme juridique

Nom et qualité du responsable administratif

Organisme(s) partenaire(s) co-financeur

Nom

Coordonnées postales, téléphoniques, électroniques

Forme juridique

Nom et qualité du responsable administratif

Liste des contrats en cours ou des projets en instance auprès du Ministère de la culture et de la communication (objet, montant)

Si votre projet est retenu par le conseil scientifique de la recherche et des études de la délégation aux arts plastiques, il donnera lieu à l'établissement d'un dossier de demande de subvention rédigé à partir d'un formulaire fourni par le Ministère de la culture et de la communication.

4 – Fiche récapitulative

Thème(s) de l'appel(s) à projets choisi(s):

--

Responsable scientifique:

--

Organisme demandeur :

Nom

Forme juridique

Coordonnées postales, téléphoniques et électroniques

Nom du responsable administratif

--

Personne à contacter pour des informations sur le projet de recherche déposé

Nom

Coordonnées postales, téléphoniques et électroniques:

--

Organisme(s) scientifique(s) participant à la recherche:

Nom

Forme juridique

Coordonnées postales, téléphoniques et électroniques

--

Organisme(s) financeur(s) du projet (en complément de la subvention demandée)

Nom

Forme juridique

Coordonnées postales, téléphoniques et électroniques

--

Titre du projet :

--

Résumé du projet :

--

Coût total du projet :

--

Montant de l'aide demandée à la délégation aux arts plastiques :

--

Durée de la recherche :

--